



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 31 MARS 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le trente-et-un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

Date de convocation : 25 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 3

Présents : Jeannine EMIE, Anne-Aurélié FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Catherine LATRILLE, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Nicolas REY,

Absent ayant remis un pouvoir : Brigitte JASLIER ayant remis un pouvoir à Estelle METIVIER, Jean REGARD ayant remis un pouvoir à Didier LE BAQUER, Marie Line SIN ayant remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN

Absents excusés : Claire BOUTIN

Nicolas REY est désigné secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2021

Le conseil d'administration après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2021.

<p>Nombres d'administrateurs présents : 8 Nombre de votants : 10 (dont 3 procurations) Pour : 10 Contre : Abstention :</p>

1-Election du Président de séance

Présentation des faits :

La présidence du conseil d'administration, lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Le Président peut assister à la discussion, présider la séance au cours de laquelle est désigné le président de séance ayant pour objet l'examen des comptes administratifs. Cependant le Président doit se retirer au moment du vote.

Proposition :

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'élire son Président de Séance, en la personne de Madame Estelle METVIER.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- ***ELIT Madame Estelle METVIER Présidente de séance***

Nombres d'administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2-Comptes de gestion 2020

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Pour l'exercice 2020 il s'établit ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	229,30	69 178,00	69 407,30
Titres de recettes émis (b)		50 430,12	50 430,12
Réductions de titres (c)		746,01	746,01
Recettes nettes (d=b-c)		49 684,11	49 684,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	229,30	69 178,00	69 407,30
Mandats émis (f)		49 884,11	49 884,11
Annulations de mandats (g)		200,00	200,00
Dépenses nettes (h=f-g)		49 684,11	49 684,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, d'approuver le compte de gestion du receveur.

Délibération :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget CCAS Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<p>Nombres d'administrateurs présents : 8 Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 Contre : Abstention :</p>

3-Compte administratif 2020

Présentation des faits :

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur l'année. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 31 juillet de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Une édition des documents budgétaires est jointe à la note de synthèse (annexe...).

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion du CCAS et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget sont bien celles réalisées.

Il doit exactement concorder avec le compte de gestion du comptable.

Le compte administratif 2020 a été arrêté ainsi qu'il suit (détail annexe 1) :

BUDGET CCAS- RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	49 684,11
Recettes réalisées	49 684,11
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice antérieur	0,00
= Excédent de fonctionnement de	0,00

Section d'investissement

Dépenses réalisées	0,00
Recettes réalisées	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice antérieur	229,30
= Excédent d'investissement	229,30

Restes à réaliser (dépenses et recettes certaines et en cours au 31/12)

Dépenses (engagements au 31/12/2017)	0,00
Recettes (engagements au 31/12/2017)	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Pas de restes à réaliser.

Le résultat d'exploitation constaté au CA 2020 soit 229.30€ sera reporté automatiquement en totalité en section d'investissement au compte R001,

Patrick GOMEZ, le Président, quitte la salle avant le vote.

Délibération :

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-14,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, Présidente de Séance,***

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- ***APPROUVE le compte administratif 2020***
- ***DIT que le résultat d'exploitation constaté au CA 2020 soit 229.30€ sera reporté en totalité en section d'investissement compte R001,***

<i>Nombres d'administrateurs présents : 7 Nombre de votants : 10 (dont 3 procurations) Pour : 10 Contre : Abstention :</i>

4-Budgets primitifs 2021

Patrick GOMEZ, le Président, rejoint la salle une fois le vote du compte administratif réalisé.

Présentation des faits :

Le budget primitif est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année. Lors de la précédente réunion Conseil d'Administration du CCAS, le 10 mars 2021, l'assemblée a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif pour l'exercice 2021 soumis à l'adoption du conseil.

Le compte administratif a été présenté et adopté ce jour. Le budget primitif intègre les reports des résultats dégagés des comptes administratifs 2020.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans les documents joints en annexe 2 et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il convient de préciser que, sur l'exercice 2020, le budget primitif s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant de **90 000,00 € sur la section de fonctionnement, la section d'investissement s'équilibre à 229.30€**

CCAS DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2021

Dépenses de fonctionnement		Fonctions		BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
Chapitre 11	Charges à caractère général					
60042	Achats et prestations de services	521	Services à caractères social pour handicapés	- €	- €	2 000,00 €
60622	Carburants	2	Administration Générale du CCAS	2 000,00 €	1 146,42 €	2 000,00 €
60623	Alimentation	2	Administration Générale du CCAS	20 000,00 €	20 753,20 €	25 000,00 €
606231	Alimentation , eau	520	Services communs	- €	- €	2 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2	Administration Générale du CCAS	300,00 €	- €	300,00 €
611	Contrats de prestations de services	2	Administration Générale du CCAS	- €	8 653,92 €	14 573,75 €
6155228	Entretien et réparation de bâtiments publics	2	Administration Générale du CCAS	1 000,00 €	310,00 €	1 000,00 €
6155232	Entretien et réparation réseaux	2	Administration Générale du CCAS	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
61551	Matériel roulant	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €	232,00 €	500,00 €
6168	Autres primes d'assurances	2	Administration Générale du CCAS	350,00 €	308,53 €	350,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €	- €	500,00 €
6188	Autres frais divers	2	Administration Générale du CCAS	220,00 €	378,13 €	400,00 €
6228	Divers	520	Services communs	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
62621	Frais de télécommunications	2	Administration Générale du CCAS	400,00 €	330,75 €	80,00 €
6288	Autres services extérieurs	2	Administration Générale du CCAS	10 000,00 €	- €	- €
Total chapitre 11 - Charges à caractère général				38 270,00 €	32 112,95 €	51 703,75 €
Chapitre 12	Charges de personnel et frais assimilés					
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2	Administration Générale du CCAS	22 000,00 €	15 930,31 €	25 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	2	Administration Générale du CCAS	108,00 €	- €	108,00 €
Total Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés				22 108,00 €	15 930,31 €	25 108,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
6561	Secours divers	523	Actions en faveur des personnes en difficul	3 000,00 €	944,78 €	3 000,00 €
6562	Aides	523	Actions en faveur des personnes en difficul	2 000,00 €	496,07 €	2 000,00 €
6568	Autres secours	523	Actions en faveur des personnes en difficul	3 300,00 €	200,00 €	4 521,02 €
6574	Subv. Fonct. Assoc., personnes privées	523	Actions en faveur des personnes en difficul	500,00 €	- €	1 000,00 €
Total chapitre 65 Autres charges de gestion courante				8 800,00 €	1 640,85 €	10 521,02 €
Total des dépenses de gestion de services				69 178,00 €	49 684,11 €	87 332,77 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement					
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1	Opérations non ventilables	- €	- €	2 667,23 €
Total chapitre 22 Dépenses imprévues de fonctionnement				- €	- €	2 667,23 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES				69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
675	Valeurs comptables des immobilisations cédée	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
6761	Différences sur réalisation (+) transf. En invest.	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
6811	Dotations aux amort. Des immo. Corp et incorp	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement				- €	- €	- €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
		1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
Total des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement				- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €
Reste à réaliser				- €	- €	- €
Résultat reporté ou anticipé				- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €

CCAS DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES 2021

Recettes de fonctionnement		Fonctions	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
706	Prestation de service-repas à domicile	61 Services personnes âgées	20 000,00 €	33 800,00 €	36 000,00 €
70848	Mise à disposition du personnel - autres organismes	1 Opérations non ventilables	- €	1 652,40 €	1 652,40 €
Total chapîtres 70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses			20 000,00 €	35 452,40 €	37 652,40 €
7474	Participation Communes	1 Opérations non ventilables	37 178,00 €	1 093,47 €	39 347,60 €
Total chapitre 74 - Dotations, subventions et participations			37 178,00 €	1 093,47 €	39 347,60 €
75 Autres produits de gestion courante					
752	Revenus des immeubles	1 Opérations non ventilables	12 000,00 €	13 114,20 €	13 000,00 €
Total chapitre 75 - Autres produits de gestion courante			12 000,00 €	13 114,20 €	13 000,00 €
Total des recettes de gestion de services			69 178,00 €	49 660,07 €	90 000,00 €
77	Produits exceptionnels				
7713	Libéralités reçues	1 Opérations non ventilables	- €	24,04 €	- €
Total du chapitre 77 - Produits exceptionnels			- €	24,04 €	- €
Total des recettes réelles			69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice			69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €
Reste à réaliser			- €	- €	- €
Résultat reporté ou anticipé			- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			69 178,00 €	49 684,11 €	90 000,00 €

COMMUNE DE SADRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES 2021

Dépenses d'investissement		Fonctions		BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
Dépenses d'équipement						
0.10.	Stocks	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées (sauf opéra	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opé	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
23	Immobilisation en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
232	Immobilisation incorporelles en cours (sauf opé	1	Opérations non ventilables	229,30 €	229,30 €	229,30 €
Total des dépenses d'équipement				229,30 €	229,30 €	229,30 €
Chapitre 12 Dépenses financières						
10	Dotations, fonds dives et réserves	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation BA	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
26	Participation et créances rattachées	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
0.20.	Dépenses imprévues	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
Total des dépenses financières				- €	- €	- €
Total des dépenses réelles				229,30 €	229,30 €	229,30 €
0.40.	Opération ordre transfert entre sections	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
	Reprises sur autofinancement antérieur	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
	Charges transférées	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
0.41.	Opérations patrimoniales	1	Opérations non ventilables	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				229,30 €	229,30 €	229,30 €
Reste à réaliser				- €	- €	- €
Résultat reporté ou anticipé				- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE INVESTISSEMENT CUMULEES				229,30 €	229,30 €	229,30 €

COMMUNE DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES 2021

Recettes d'investissement		Fonctions	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
Dépenses d'équipement					
0.10.	Stocks	1	Opérations non ventilables	- €	- €
13	Subventions d'investissement (hors 165)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 204)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
23	Immobilisation en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
232	Immobilisation incorporelles en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €	- €
Total des recettes d'équipement					
Chapître 12					
Dépenses financières					
10	Dotations, fonds dives et réserves	1	Opérations non ventilables	- €	- €
18	Compte de liaison : affectation BA	1	Opérations non ventilables	- €	- €
26	Participation et créances rattachées	1	Opérations non ventilables	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	1	Opérations non ventilables	- €	- €
0.20.	Dépenses imprévues	1	Opérations non ventilables	- €	- €
Total des recettes financières					
Total des recettes réelles					
0.40.					
	Opération ordre transfert entre sections	1	Opérations non ventilables	- €	- €
	Reprises sur autofinancement antérieur	1	Opérations non ventilables	- €	- €
	Charges transférées	1	Opérations non ventilables	- €	- €
0.41.	Opérations patrimoniales	1	Opérations non ventilables	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Reste à réaliser					
Résultat reporté ou anticipé					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					

Proposition :

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à adopter le budget primitif 2021 du CCAS qui a pour objet d'intégrer les résultats 2020.

Délibération :

***Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 du 10 mars 2021,
Vu le compte de gestion 2020 approuvé précédemment,
Vu le compte administratif 2020 approuvé précédemment,
Vu le projet de budget primitif 2021,***

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration,***

- ***ADOPTE le budget primitif 2021 du CCAS,***
 - ***par chapitre globalisé en section de fonctionnement***
 - ***par chapitre globalisé en section d'investissement***

<p><i>Nombres d'administrateurs présents : 8 Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 Contre : Abstention :</i></p>
--

5-Demande de subvention – Secours Catholique

Présentation des faits :

Le Secours Catholique est une association reconnue d'utilité publique. Il a pour mission l'éveil à des valeurs de solidarité et de fraternité. L'association lutte contre les causes de pauvreté, d'inégalité et exclusion et propose des alternatives, au service du bien commun. Le Secours Catholique d'envergure internationale agit également localement. Une équipe locale à Créon couvre et agit sur notre territoire. Le 30 décembre 2020, le Secours Catholique a adressé une demande de subvention de 300€ auprès de Sadirac. L'équipe locale de Créon a accordé des secours financiers à hauteur de 678€ en 2020 en dehors de toutes les autres actions et animations menées. Le concours des pouvoirs publics au maintien de leur activité est une nécessité pour maintenir et reconduire l'engagement solidaire du Secours Catholique.

Proposition :

Monsieur le Président propose d'accorder cette subvention de 300€ au Secours Catholique.

Délibération :

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- ***APPROUVE la subvention de 300€ au Secours Catholique***
- ***DIT que la subvention sera directement versée sur le compte bancaire du Secours Catholique***

<p>Nombres d'administrateurs présents : 8 Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 Contre : Abstention :</p>

6-Aides exceptionnelles

Situation :

Le 9 mars 2021, la CESF du CIAS a saisi le CCAS de Sadirac afin de venir en aide à une SDF présente sur la commune. Cette personne originaire d'une autre commune s'est réfugiée sur notre territoire afin d'échapper à des violences et des représailles intrafamiliales. Elle a erré sur notre territoire tout en ayant un point d'appui auprès d'une connaissance sadiracaise qui est dans une situation de précarité et de fragilité financière. La CESF réalise l'accompagnement pour les démarches administratives, le logement ainsi que l'ouverture des droits de cette personne. Toutefois, au vu de la situation d'urgence, la CESF a fait une demande de bon alimentaire de 50€ auprès du CCAS afin de d'apporter une solution alimentaire immédiate à cette personne en grande difficulté. Cette aide alimentaire a été accordé. De plus, Monsieur le Maire a également autorisé l'accès à local communal afin que cette jeune puisse se protéger du froid et avoir accès à des sanitaires. L'utilisation des lieux est temporaire, le temps à cette personne d'accéder à logement d'urgence.

7-Questions diverses

Monsieur le Président expose la prochaine ouverture du centre de vaccination le 16 avril 2021 sur Sadirac pour lutter contre la pandémie de COVID19.

Françoise GOASGUEN propose de récupérer les produits d'hygiène invendus des pharmacies, les donner à l'association Action Solidaire Sadiracaise pour les redistribuer au plus démunis.

Estelle METIVIER expose que les membres élus du CCAS seront renouvelés au prochain Conseil Municipal du 14 avril 2021 suite à la démission de Gilles BARBE épuisant les listes des élus du Conseil d'Administration du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Nicolas REY
Le secrétaire